



Droit de regard d'une banque sur une subvention à une association

Par **pinkert**, le **30/04/2011** à **11:53**

Bonjour,
Association, nous recevons des subventions de plus de 150.000,00€. La Banque, pour la 1ère fois depuis 15 ans, nous demande de justifier, prouver, fournir le contrat de cette ou ces subventions. Est-ce normal?
Merci.
Michel Pinkert

Par **mimi493**, le **30/04/2011** à **13:16**

oui. Il s'agit du devoir de surveillance de la banque. Si vous ne justifiez pas, ils peuvent faire un signalement aux autorités, et là, vous devrez vous justifier auprès de la police et du fisc (et donc des emmerdes, du temps de perdu, tout ce petit monde va éplucher votre compte etc.) Si la banque ne le faisait pas et le demande maintenant, c'est qu'ils subissent plus de pressions pour aider à la lutte contre le blanchiment d'argent